

Procès Verbal du Conseil De Communauté
SEANCE du Mercredi 06 avril 2011 à 20 h 00

L'an deux mille onze, le **mercredi 06 avril 2011 à 20 h 00**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul PABOEUF.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 39

Nombre de conseillers suppléants en exercice : 26

Nombre de conseillers titulaires présents : 29

Nombre de votants : 38

Nombre de conseillers suppléants présents : 15

Procuration : 0

Invités présents : M. VERPILLAT, trésorier

Date de convocation : 29 mars 11

M. Alain ROBINO, chef de direction de la DDFIP 56

Etaient présents (titulaires) :

M. Paul PABOEUF, M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Franck GUILLOUZOUIC, Mme Marie-Thérèse GUIDOUX, M. René LUHERNE, M. Yves LORIC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Paul HALLIER, M. Serge LUBERT, M. Laurent LE COINTE, Mme Marie-Thérèse LUHERNE, M. Jean-Claude MORICE, M. Paul SOULARD, M. René CHEVAL, M. André FEGEANT, Mme Marcelle LE PENRU, M. Patrice LAUNAY, M. André SERAZIN, M. Bernard CHAUVIN, Mme Monique DANION, M. Dominique ROUILLE, M. Pascal GUIBLIN, M. François HERVIEUX, M. Jean Claude RAKOZY, M. Jean-Pierre GUILLET, M. François LE POUL, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Jean François HUMEAU (arrivé à 20 h 29), M. Stéphane COMBEAU (arrivé à 20 h 29).

Suppléants présents remplaçant un titulaire :

M. Thierry GAUDIN, suppléant de Lauzach, remplaçant M. Christian COFFINET
M. Gérard LAUNAY, suppléant de Questembert, remplaçant Mme Isabelle DESCOURT
Mme Jacqueline LE LEAP, suppléante de Questembert, remplaçant M. Bernard ROUILLE
M. Gildas POSSEME, suppléant de Pluhélin, remplaçant M. Alain RICHARD
Mme Sylvie GAIN, suppléante de Limerzel, remplaçant M. Gilbert PERRION
M. Christophe COLLIN, suppléant de Molac, remplaçant Mme Josiane CIVEL
M. Eugène LE TEXIER, suppléant de Larré, remplaçant M. Frédéric LE PAVEC
M. Michel GAUTIER, suppléant de Caden, remplaçant M. Jean-Luc ROUSSEL
M. Henri GUEMENE, suppléant de Saint Gravé, remplaçant M. Rémi DEMILLAC

Suppléants présents ne remplaçant pas un titulaire :

M. Joël TRIBALLIER, Mme Marie-Thérèse PEDRONO, Mme Evelyne CHOCHOIS, Mme Hélène LANN CORRE, M. Claude MAGNEN, M. Michel GOUELLO

Procuration : /

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2011-04-01- Procès Verbal du 14 février 2011

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil de Communauté adopte le procès verbal du 14 février 2011.

2011-04-02 – Administration– Subventions- participations 2011- complément délibération n°2011-02-23

Dans le cadre de l'expérimentation politique enfance jeunesse :

Deux agents sont mis à disposition par l'association Eveil. Seul un poste à mi temps avait été comptabilisé, il manquait dans le tableau un poste à 80%

Il est proposé d'ajouter 29 018€ de versement à l'association Eveil soit un total de 50 072€ (financement d'un poste à 80% et un poste à mi temps)

D'autre part, lors du conseil de communauté du 14 février, le CA du GIP Pays de Vannes n'avait pas fixé le montant de la participation de chaque communauté adhérente.

Le CA du GIP du Pays a fixé la participation de la Communauté au fonctionnement du GIP en 2011 à 19 226€.

Demande de Iris Cinéma Subvention 25 000 € pour la numérisation des salles.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de verser le complément de subvention à l'association Eveil
- autorise le versement de la participation communautaire au fonctionnement du GIP du Pays de Vannes
- adopte le versement d'une subvention supplémentaire de 25 000€ à l'association IRIS Cinéma pour permettre la numérisation des deux salles (projet financé par le programme leader).

2011-04- 03– Finances – Compte de gestion 2010- Budget principal

Le Conseil de Communauté,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -04 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe équipements culturels

Le Conseil de Communauté,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -05 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe bâtiments locatifs

Le Conseil de Communauté,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -06 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe ZA de la Brouée

Le Conseil de Communauté,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -07 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe ZA de Kervault Est

Le Conseil de Communauté,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -08 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe ZA de la Hutte ST Pierre

Le Conseil de Communauté,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -09 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe ZA de la Hutte ST Pierre

Le Conseil de Communauté,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -10 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe ZA de la Nuais

Le Conseil de Communauté,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -11 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe ZA du Flachec

Le Conseil de Communauté,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -12 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe ZA de la Haie

Le Conseil de Communauté,
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04 -13 FINANCES - Compte de gestion 2010- Budget annexe ZA de Lanvaux/PA de la Chaussée

Le Conseil de Communauté,
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié

2011-04- 14- Finances – Comptes administratifs 2010 – BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement €		Investissement €	
Principales dépenses	Euros	Principales dépenses	Euros
Reversement TP	1 444 323	Travaux piscine	4 266 552
PVA	59 634		
Fonds de concours (Ex dotat°solidarité)	50 314		
Carburants	121 417	Acquisition Benne ordures ménagères composteurs et bacs	336 930
Festi'mômes	70 940	Travaux réhabilitation décharge	95 561
Remboursement intérêts	272 925	Fonds de concours	97 532
Charges de personnel (yc RAM)	1 442 588		
Service Incendie	331 636	Remboursement capital	253 472
Contribution SYSEM	603 670		

Subventions org.privés	304 924		
Fourniture de voirie et petits équipements	207 995		
Contrat prestations services	149 852		
Subvention Budgets annexes	326 775		
Principales recettes	Euros	Principales recettes	Euros
DGF	1 430 441	Emprunt	2 271 096
TP	2 881 277	Subventions	1 458 987
TEOM	1 497 932	FCTVA	584 938
Travaux	429 076		
Redevance spéciale ordures ménagères et vente marchandises	270 596		
Recettes piscine	148 986		
Rôles supplémentaires	221 071		
Subventions	395 225		

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 357 589,92		52052,09		3409642,01
Opération de l'exercice	6 431 598,02	7564882,09	7377242,31	6 836964,79	13808840,33	14401846,88
Totaux	6 431 598,02	10 922 472,01	7 377 242,31	6889016,88	13 808 840,33	17811488,89
Résultat de clôture		4 490 873,99	488225,43			4 002 648,56
Reste à réaliser			583 155,00	619 643,00	583 155,00	619 643,00
Résultats définitifs		4 490 873,99	451 737,43			4039136,56

Le présent compte administratif du budget principal est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour et 2 abstentions, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboeuf, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 15- Finances – Comptes administratifs 2010 – EQUIPEMENTS CULTURELS

Fonctionnement €		Investissement €	
Principales dépenses	Euros	Principales dépenses	Euros
DSP Asphodèle	249 645	Remboursement capital	50 620
Remboursement intérêt	23 290	Travaux Centre d'arts	424 496
Principales recettes	Euros	Principales dépenses	Euros
Locations	46 125	FCTVA	58 334
Fonds de concours Questembert	77 586	Subventions	189 920
Reversement trop perçu DSP	36 027	Fonds concours Questembert	36 999

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			184 181,89		184 181,89	
Opération de l'exercice	397 832,06	471 958,97	551 242,53	492 196,79	949 074,59	964 155,76
Totaux	397 832,06	471 958,97	735 424,42	492 196,79	1 133 256,48	964 155,76

Résultat de clôture		74 126,91	243 227,63		169 100,72	
Reste à réaliser			46 000,00	182 482,00	46 000,00	182 482,00
Résultats définitifs		74 126,91	106 745,63		32 618,72	

Le présent compte administratif du budget annexe équipements culturels est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour et 2 abstentions, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboeuf, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 16- Finances – Comptes administratifs 2010 – BATIMENTS LOCATIFS

Fonctionnement €		Investissement €	
Principales dépenses	Euros	Principales dépenses	Euros
Entretien terrains, voirie et bâtiments	54 713	Remboursement capital	108 414
Taxes foncières	19 376	Travaux divers	25 977
Participation STEP Rochefort en Terre	10 800		
Remboursement intérêt	23 841		
Principales recettes	Euros	Principales recettes	Euros
Loyer VVF+remboursement Eau, participation STEP...	110 585		
Loyers bâtiments	34 005		

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		66 659,56	134 892,17		134 892,17	66 659,56
Opération de l'exercice	302 583,63	294 575,80	229 965,68	302 177,91	532 549,31	596 753,71
Totaux	302 583,63	361 235,36	364 857,85	302 177,91	667 441,48	663 413,27
Résultats définitifs		58 651,73	62 679,94		4 028,21	

Le présent compte administratif du budget annexe bâtiments locatifs est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour et 2 abstentions, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboeuf, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 17- Finances – Comptes administratifs 2010 – LA NUAIS / BODIEN / PENHOUE / LA BROUEE / LA CROIX AUX MOINES

Fonctionnement €		Fonctionnement €	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Acquisition terrain	10 842		
Travaux	20 758		

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	16 604,16		230 758,35		247 362,51	
Opération de l'exercice	263 691,03	332 964,36	296 046,75	230 758,35	559 737,78	563 722,71
Totaux	280 295,19	332 964,36	526 805,10	230 758,35	807 100,29	563 722,21
Résultats définitifs		52 669,17	296 046,75		243 377,58	

Le présent compte administratif du budget annexe ZA La Nuais Bodien, Penhoet, La Brouée, La Croix aux moines est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour, 1 contre et 1 abstention, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboeuf, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 18- Finances – Comptes administratifs 2010 – KERVAULT EST

Fonctionnement €		Fonctionnement €	
Principales dépenses	Euros	Principales dépenses	Euros
Travaux	254 270	Vente terrain	97 710

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			614 546,68		614 546,68	
Opération de l'exercice	88 054 0,67	861 202,60	751 769,11	614 546,68	1 632 309,78	1 475 749,28
Totaux	880 540,67	861 202,60	1 366 315,79	614 546,68	2 246 856,46	1 475 749,28
Résultats définitifs	19 338,07		751 769,11		771 107,18	

Le présent compte administratif du budget annexe Kervault Est est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour, 1 contre et 1 abstention, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboeuf, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 19- Finances – Comptes administratifs 2010 – LA HUTTE SAINT PIERRE

Fonctionnement €		Fonctionnement €	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Entretien terrains et taxes foncière	3 235		

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	31 064,18		200 115,76		231 179,94	
Opération de l'exercice	203 351,14	135 462,66	132 226,73	200 115,76	335 577,87	335 578,42
Totaux	234 514,32	135 462,66	332 342,49	200 115,76	566 757,81	335 578,42
Résultats définitifs	98 952,66		132 226,73		231 179,39	

Le présent compte administratif du budget annexe ZA La Hutte Saint Pierre est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour, 1 contre et 1 abstention, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboeuf, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 20- Finances – Comptes administratifs 2010 – FLACHEC

Fonctionnement €		Fonctionnement €	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Travaux et MO	87 910	Subventions	45 102

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 264,12	83 625,29		83 625,29	7 264,12
Opération de l'exercice	173218,12	156 387,61	109 600,67	83 625,29	282 818,79	240 012,90
Totaux	173 218,12	163 651,73	193 225,96	83 625,29	366 444,08	247 277,02
Résultats définitifs	9 566,39		109 600,67		119 167,06	

Le présent compte administratif du budget annexe ZA du Flachec est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour, 1 contre et 1 abstention, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboef, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 21- Finances – Comptes administratifs 2010 – LA HAIE

Fonctionnement €		Fonctionnement €	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Entretien terrains et taxes foncières	1 255		

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			415 204,15		415 204,15	
Opération de l'exercice	416460,21	416 459,18	415 204,15	415 204,15	831 664,36	831 663,33
Totaux	416 460,21	416 459,18	830 408,30	415 204,15	1 246 868,51	831 663,33
Résultats définitifs	1,03		415 204,15		415 205,18	

Le présent compte administratif du budget annexe ZA de La Haie est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour, 1 contre et 1 abstention, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboef, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 22- Finances – Comptes administratifs 2010 – PA LENRUIT POIGNANT / CLEHER-LAN

Fonctionnement €		Fonctionnement t €	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Travaux	4 568		
Taxes foncières	2 150		

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		311 399,61	1 138 551,39		1 138 551,39	311 399,61
Opération de l'exercice	1145271,01	823 950,84	821 800,56	1 138 551,39	1 967 071,57	1 962 502,23
Totaux	1 145 271,01	1 135 350,45	1 920 351,95	1 138 551,39	3 105 622,96	2 273 901,84
Résultat définitifs	9 920,56		821 800,56		831 721,12	

Le présent compte administratif du budget annexe PA Lenrui Poignant Cleherlan est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour, 1 contre et 1 abstention, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboef, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 23- Finances – Comptes administratifs 2010 – PA LA CHAUSSEE / LANVAUX

Fonctionnement €		Fonctionnement €	
Principales dépenses	Euros	Principales recettes	Euros
Acquisition terrains	240 497	Remboursement Malansac	73 820
Solde Travaux 1ère tranche chaussée et MO	120 694	travaux 1 ^{ère} tranche	

Le Compte Administratif 2010 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8 703,00	28 642,53		28 642,53	8 703,00
Opération de l'exercice	393762,69	391 529,28	313 780,19	28 642,53	707 542,88	420 171,81
Totaux	393 762,69	400 232,28	342 422,72	28 642,53	736 185,41	428 874,81
Résultats définitifs		6 469,59	313 780,19		307 310,60	

Le présent compte administratif du budget annexe PA La Chaussée Lanvaux est approuvé à la majorité des membres du Conseil de Communauté, 36 voix pour, 1 contre et 1 abstention, sous la présidence de Mme Monique Danion, Vice Président de la Communauté, M. Paboeuf, Président, ayant quitté la salle.

2011-04- 24- Finances – Analyse financière

Présentation par MM. Verpillat et Robino (Direction Générale des Finances Publiques)

Après avoir indiqué les hypothèses à partir desquelles l'analyse a été construite (augmentation de 3,6% des recettes et 2% des dépenses), MM Verpillat et Robino ont présenté le résultat de l'analyse 2010-2015 avec construction d'un siège communautaire à hauteur de 2 millions d'euros.

Il a été rappelé qu'il s'agit d'une analyse atypique du fait de son contexte :

- fusion en 2010 du SIVOM et de la Communauté
- réforme fiscale en cours

Les conseillers communautaires prennent acte de la présentation de cette analyse financière.

2011-04- 25- Finances – Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Madame le Vice Président a précédemment présenté les Comptes administratifs 2010 (budget général et budgets annexes). Un rapport d'orientations budgétaires a également été joint à la convocation. A la vue des comptes administratifs 2010, du rapport d'orientations budgétaires et de la présentation de l'analyse financière, le Conseil Communautaire conformément à la loi (article L.2312-1 du CGCT) a tenu son débat d'orientations budgétaires.

Le ROB et la synthèse du DOB sont joints en annexe.

2011-04- 26- Personnel - Nouvelle organisation du service Enfance -Jeunesse

Suite à la demande de Mme PHELIPPO, de changer de poste et ce pour raisons personnelles (disponibilité) et de diminuer son temps de travail (passage de 75% à 50 % à compter du 1^{er} juin)

Mr PINEAU Philippe (temps complet) coordinateur communautaire secteur ouest, accepte de prendre les fonctions de Mme PHELIPPO, à savoir la coordination enfance jeunesse du territoire tout en assurant le lien avec ses fonctions initiales.

(Dossier en cours d'étude concernant son statut auprès du CDG 56)

Mme PHELIPPO prendra alors les fonctions de référente thématique petite enfance.

Cette nouvelle organisation prendra effet à compter du 1er juillet après avis du Comité Technique Paritaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et sous réserve de l'avis du CTP approuve à l'unanimité cette réorganisation.

2011-04-27-Personnel – Départ en retraite d'un agent au service technique

Un agent du service technique part en retraite à compter du 1er mai prochain.

Il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement pour pallier ce départ.

L'agent recruté sera polyvalent et devra effectuer différents travaux tels que :

- travaux de voirie, goudronnage...
- maçonnerie
- entretien courant
- fauchage

L'agent devra être titulaire des permis de conduire nécessaires à la conduite de poids lourds.

Monsieur Le Président propose de lancer la procédure de recrutement et de faire la déclaration de vacance de poste.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le recrutement d'un agent polyvalent pour remplacer l'agent qui part en retraite.

2011-04- 28- Personnel- Création d'un poste de CAE et renouvellement d'un poste CAE

En septembre 2009, un poste de CAE a été créé en tant que renfort de gardien de déchèterie. Ce contrat a pris fin le 13 mars 2011. Il est proposé de renouveler un poste CAE pour ces mêmes missions.

Suite à la mise en place de la redevance incitative et des sacs jaunes, il sera important de réaliser des contrôles qualité sur le terrain. Ces contrôles pourraient être assurés par un agent titulaire d'un contrat CAE. Ces deux contrats porteraient sur des temps complet et conclus pour un an (voir 1 fois renouvelable). Le taux de prise en charge par l'état oscille entre 70 % et 105 % en fonction du profil des agents recrutés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- le renouvellement d'un CAE et la création d'un autre CAE service déchets
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à recruter deux agents sur deux postes en CAE

2011-04- 29- Déchets- Grille tarifaire Redevance Incitative (RI) 2011

Sur avis favorable du Comité consultatif déchets, il est proposé la grille tarifaire suivante :

Volume du bac (grille de dotation)	Part fixe résidence principale (avec 12 vidages inclus)	Part fixe résidences secondaires (avec 6 vidages inclus)	Coût unitaire d'un vidage*
120 l (1 à 3 personnes)	122,76 €	101,40 €	3,56 €
180 l (4 à 6 personnes)	172,53 €	142,47 €	5,01 €
240 l (7 personnes et +)	222,73 €	183,97 €	6,46 €
340 l (entreprises)	306,58 €	253,30 €	8,88 €
770 l (entreprises)	664,05 €	548,43 €	19,27 €

* coût unitaire x nombre de vidages = part variable

Simulation pour 18 vidages (1 fois toutes les 3 semaines) et 26 vidages (1 semaine sur 2)

Volume du bac (grille de dotation)	18 vidages / an	26 vidages / an
120 l (1 à 3 personnes)	144,12 €	172,60 €
180 l (4 à 6 personnes)	202,59 €	242,67 €
240 l (7 personnes et +)	261,49 €	313,17 €
340 l (entreprises)	359,86 €	429,90 €
770 l (entreprises)	779,67 €	933,83 €

Il est rappelé que cette grille sera utilisée pour la facture de simulation et que le service reste financé en 2011 par la TEOM.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité moins une abstention la grille tarifaire redevance incitative telle que présentée.

2011-04- 30- Déchets- SYSEM- Modification périmètre : départ de Communauté de Communes de la Gacilly

Par lettre du 22 décembre 2010, le président de la Communauté de communes du Pays de la Gacilly a informé le SYSEM du souhait de cet EPCI de se retirer du syndicat au cours de l'année 2011. Ce souhait a été confirmé par le Conseil communautaire de la CC du Pays de la Gacilly le 14/02/2011.

En application de l'article L,5211-19 du Code Général des collectivités territoriales, cette réduction du périmètre du Sysem doit être accompagnée de la répartition ou de la fin de la mise à disposition des biens lui ayant permis l'exercice de la compétence transférée par la communauté de communes.

Les conditions financières et patrimoniales du retrait sont déterminées par des délibérations concordantes des organes délibérants de la communauté de communes du Pays de la Gacilly et du SYSEM.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- consent à la volonté de la Communauté de communes du Pays de la Gacilly de se retirer du SYSEM, ce retrait pouvant être effectif dès l'achèvement de la procédure administrative fixée par le Code Général des collectivités territoriales,
- décide que ce retrait s'effectuera sans condition financière, ni transfert de biens ou de contrats,
- autorise le Président à exécuter la délibération correspondante et la transmettre au SYSEM

2011-04- 31- Déchets- Convention stockage et rechargement verre collecte sélective

La Convention BOMEX stockage et rechargement verre est échue. Elle est transmise par courriel à chaque conseiller. Il convient de la renouveler. A ce jour, seule la société Bomex intervient pour cette prestation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la reconduction de cette convention et autorise M. le Président ou son représentant à la signer.

2011-04- 32- Tourisme – Moulin Neuf – consultation réfection sols de la cuisine

Une assistance à maîtrise d'œuvre a été choisie pour ce dossier suite au problème de sols rencontrés depuis les travaux de rénovation en 2004 (contentieux – expertise judiciaire) : choix de l'architecte CAVARO et Associés d'Allaire pour 2500 € HT d'honoraires (base rémunération à 7,5 % sur le montant des travaux avec des missions : étude DIAG, CCTP, lancement consultation, analyse)

La consultation a été lancée le 4/03/2011 avec avis sur Ouest France 56 paru le 9/03/2011 et mise en ligne sur Mégalis Bretagne le 4/03/2011

composé de 2 lots : lot 1 - carrelage et étanchéité des sols

lot 2 – installation de cuisine (dépose et pose)

date limite des offres pour le 18/03/2011 à 12h au siège de la communauté.

3 demandes de dossier (téléchargement) par Mégalis et 3 demandes par courrier ou courriel.

3 entreprises ont répondu : lot 1 : ART ET CARRELAGE – Le PRIELLEC (Muzillac)

ALLANIC (Vannes)

lot 2 : LE COINTE (Limerzel)

critères de classement des offres

- le prix des prestations : 70 %
- le délai d'exécution : 30 %

Suite à l'analyse des offres de M. CAVARO transmise le 25/03/2011

Lot n°1 - CARRELAGE ETANCHEITE de SOLS

N° d'enregistrement de l'env.	Entreprise :	Montant de l'offre HT - sur l'acte d'engagement	VARIANTES et/ou OPTIONS	Délais d'exécution : indications de l'entreprise			Proposition classement	OBSERVATION	CLASSEMENT FINAL
				Note sur 70 (fonction du montant offre - soit 70x offre moins décaut/offre candidat)	Note du délai sur 15 - soit 15x(délai plus court / délai de l'offre)	NOTE FINALE sur 100 : soit note Prix + note Délai			
				maxi 70	maxi 30	maxi 100			
1	ART & CARRELAGE 56-Muzillac	11 472,19		70	18	30,0	100	1	Précisions demandées sur les procédés -
3	ALLANIC 56- Vannes	22 781,14		35	18	30,0	65	2	Précisions demandées sur les procédés - la technique employée est mieux appropriée au résultat recherché

Il est demandé à l'entreprise Art et Carrelage de transmettre une 2ème proposition sur des préconisations techniques en terme d'étanchéité équivalente à l'entreprise ALLANIC.

Le maître d'œuvre appuie ses missions sur des exigences de garanties techniques pour ces travaux suite à une remise en état urgente des sols, du fait d'un état des lieux très critique (et expertise judiciaire très longue...).

Délai de réponse pour le 28/03/2011 : M. Le Priellec (ent. Art et carrelage) ne souhaite pas répondre sur ces variantes. Il garantit par ailleurs une intervention rapide et conforme au cahier des charges prescrit (produits et solutions visées en accord avec le maître d'œuvre). Son offre semble ainsi être la meilleure d'un point de vue Qualité-prix.

Lot n°2 - INSTALLATION de CUISINE

n°enregistrem	Entreprise :	Montant de l'offre HT - sur l'acte d'engagement	VARIANTES et/ou OPTIONS	Délais d'exécution : indications de l'entreprise			Proposition classement	OBSERVATION	CLASSEMENT FINAL
				Note sur 70 (fonction du montant offre - soit 70x offre moins décaut/offre candidat)	Note du délai sur 15 - soit 15x(délai plus court / délai de l'offre)	NOTE FINALE sur 100 : soit note Prix + note Délai			
				maxi 70	maxi 30	maxi 100			
2	LECOINTE56- Limerzel	4 958,00							Précisions lui sont demandées quant au planning de réalisation - en retour, il propose les semaines n°15 pour la dépose et n°19 pour la remise en place (plus ou moins 1 semaine)

Préconisation : constat par huissier de l'état des sols avant travaux pour le dossier contentieux (préparation d'un dossier pour l'avocat Maître GRUNBERG à relancer sur cette affaire)

Le choix proposé est :

- pour le lot 1 – carrelage et étanchéité des sols : l'entreprise Art et Carrelage pour un montant de 11 472,19 € HT
- pour le lot 2 – installation de cuisine : l'entreprise Le Cointe pour un montant de 4 958,00 € HT

soit un total de 16 430,19 € HT pour cette opération. A cela, se rajoutent les études de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2500,00 € HT. Soit un total de 18 930,19 € HT.

M. le Président est habilité à signer ce marché (de travaux) inférieur à 206 000 € HT (en référence à la délibération n°2010-06-02- délégation consentie à l'exécutif local en matière de marchés publics).

Sur avis du Bureau, M. le Président retient l'offre d'Art et Carrelage pour le lot 1 et l'offre de l'entreprise Le Cointe pour le lot 2.

Le Conseil de Communauté prend acte de cette information.

2011-04- 33- Économie- annule et remplace la délibération n°2011-02-14 -ZA de LA Nuais (Pluherlin) – Cession lot n°5 de 2 166 m² environ à l'entreprise Cyril TRYJEFACZKA

Suite à une erreur de numéro de lot, le lot cédé est le n°5 et non le n°2

Il est proposé d'annuler et remplacer la délibération n°2011-02-14 comme suit :

Cyril TRYJEFACZKA souhaite acquérir le lot n°5 d'environ 2 166 m² ZA de La Nuais pour développer son activité de vente de trophées personnalisés.

Sur avis de la commission économique du 26 janvier 2011,

Vu l'avis des Domaines, en date de mars 2009 et la délibération du Conseil de Communauté en date de mars 2009 fixant le prix de cession à 6 € HT/m².

Sur avis favorable de la Commission économique et du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte la vente de 2 166 m² environ à Monsieur Cyril TRYJEFACZKA au prix de 6 € HT/m², soit 7, 176€ TTC (la Communauté vend le terrain TTC et reverse la TVA aux services fiscaux)
- autorise M. le Président ou son représentant à signer le compromis, l'acte de vente à intervenir sur ces bases ainsi que tous les documents liés à cette cession. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

2011-04- 34- Logement- OPAH- Aide communautaire à l'amélioration de l'habitat

La Communauté de Communes du Pays de Questembert s'est engagée dans une opération d'amélioration de l'habitat. A ce titre, le conseil de communauté a souhaité aider les propriétaires réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat.

L'OPAH a démarré et deux demandes d'aides ont été déposées par le PACT ARIM.

- Mme Duval Lucie a réalisé des travaux d'isolation et remplacement d'ouvertures pour un montant de 13 243 € HT. Elle sollicite une aide de 750€ et entre dans la catégorie PO TSO. Les travaux réalisés répondent aux critères économie d'énergie et autonomie.

- M. Le Bot Emile a réalisé des travaux d'isolation, changement d'ouvertures et pose de volets électriques pour un montant de 9 768,69€ HT. Il sollicite une aide de 750€ et entre dans la catégorie PO TSO. Les travaux réalisés répondent aux critères économie d'énergie et autonomie.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement dans le cadre de l'OPHA de

- 750€ à Mme Duval Lucie
- 750€ à M. Le Bot Emile

2011-04- 35- Culture – Information Devis mobilier centre d'arts et tarification entrées

Une consultation a été lancée pour le mobilier du centre d'arts de Caden.

Deux propositions sont parvenues :

Ouest Bureau pour 6 610,05 € HT soit 7 905,62 € TTC

Atlantic Buro pour 6 558,78 € HT soit 7 844,31 € TTC

- M. le Président est habilité à signer ce marché (de fourniture et services) inférieur à 20 000 € HT (en référence à la délibération n°2010-06-02- délégation consentie à l'exécutif local en matière de marchés publics). L'offre de Atlantic Buro a été retenue.

Tarifification entrées Centre d'arts Caden

Il est proposé d'instaurer un tarif de 2€ par entrée (pour les adultes et non payant jusqu'à 18 ans). Les entrées seront gérées par l'Office du Tourisme intercommunal.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- prend acte de l'information concernant l'attribution du marché mobilier
- décide d'instaurer un droit d'entrée à hauteur de 2€ (pour les adultes et non payant jusqu'à 18 ans).

2011-04- 36- Piscine – Nouvel équipement - marché maintenance des installations thermiques et de traitement d'eau et d'air – procédure adaptée inférieure à 90 000 € Ht

Une consultation a été lancée pour la maintenance du nouvel établissement.

durée du marché : 2 ans.

Cela concerne le chauffage (Bois et gaz), le traitement de l'eau et traitement de l'air, avec l'entretien, la conduite des vidanges semestrielles, les dépannages.

La prestation regroupera entre autres, la maintenance le samedi et dimanche et une visite hebdomadaire, avec la présence d'un report d'alarme téléphonique. L'entretien quotidien est assuré par un agent de la Communauté de Communes en dehors du samedi et dimanche.

Le contrat est défini par un prix « P2 » de redevance annuelle pour prestations de conduite, entretien courant et dépannages.

Le marché a été mis en ligne le 07 mars 2011 sur le site e-mégalis et une annonce est parue dans le journal légal Ouest France édition 56, le 10 mars 2011.

La remise des offres était fixé au 25 mars à 12H au siège communautaire.

9 entreprises ont téléchargées le dossier de consultation.

5 entreprises ont remis une offre dont 2 entreprises sont hors délai (plis en recommandé visé le 26/03/2011 à la boîte postale).

OPTEOR (35 Bruz) – Axima Seitha (56 Saint- Avé) – IDEX (37 Montbazon) –

Arrivée hors délai : Savelys (35 Cesson Sévigné) – une offre d'une entreprise non identifiée sur le pli (35 Chateaugiron)

critères de jugement des offres :

1 - le prix des prestations : 60 %

2 - la valeur technique de l'offre : 40 % (moyens humains : 15% - moyens techniques : 15 % et organisation mise en place pour assurer les prestations : 10 %)

Estimatif maître d'ouvrage : 16 000 € HT / an

Entreprises	P2 en HT	Montant annuel HT	Durée du marché 2 ans total montant HT
OPTEOR (35174 BRUZ)	14 919,00 €	14 919,00	29 838,00
AXIMA SEITHA (56 St AVE)	11 850,00 €	11 850,00	23 700,00
IDEX (37 250 Montbazon)	15 418,00 €	15 418,00	30 836,00

Critères jugement offres	Sous critères	AXIMA	OPTEOR	IDEX
Prix : 60 points	-	60	45	40
Valeur technique : 40 points	Moyens humains : 15 points	5	10	15
	Moyens techn. : 15 points	5 (sous-traitance)	15	10
	organisation de travail : 10 points	5 (formation personnel peu expérience secteur Chlore gazeux et chaudière bois)	10	5
	Total s/critères	20	35	30
Total notes		75	80	70

L'entreprise OPTEOR semble présenter la meilleure offre selon les critères décrits ci-dessus.
Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société OPTEOR pour un contrat de deux années.

2011-04-37 - Piscine – nouvel équipement – information - marché de fourniture et pose de signalétique intérieure et extérieure – procédure inférieure à 90 000 € HT

Ce dossier a été préparé par la société EDMS, par une étude de maîtrise d'œuvre sur la signalétique pour 2 550,00 € HT.

Une consultation par procédure adaptée (inférieure à 90 000 € HT) a été lancée le 7 février 2011 concernant la fourniture et pose de la signalétique intérieure et extérieure (plaques de portes, fixations murales, vitrines, enseigne extérieure, totem d'entrée, ..etc)

Annonce parue dans le Ouest France le 10 février 2011 et sur le site de la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne (mise en ligne) en date du 8/02/2011.

La date de remise des offres était fixée au 28/02/2011 à 12h au siège communautaire.

17 entreprises ayant retiré le dossier de consultation par téléchargement sur mégalis Bretagne.

5 offres ont été remises : SELF SIGNAL (35 Cesson Sévigné) – SAS SIGMA SYSTEMS (29 Quimper) – SIGNATEC Forme et Signe (44 La Chapelle sur Erdre) – Motekt Signalétique Signarama (35 Rennes) – VISIBLES (56 Vannes)

Estimatif du marché par la maîtrise d'œuvre est de 15 770 € HT.

critères de jugement des offres :

1 - la valeur technique de l'offre : 25 % (avec des sous critères noté chacun sur une échelle de 5 points maxi, à savoir : les capacités professionnelles, les réalisations antérieures d'opération de même nature, la qualité de la proposition de mission (note méthodologique)

2 - le prix des prestations : 50 %

3 - l'esthétique du matériel : 25 %

après analyse des offres transmise le 3/03/2011, les résultats de la consultation sont les suivants :

N°	Entreprises	Montant €HT	Montant €TTC
1	SELF SIGNAL	20 016.58 €	23 939.83 €
2	SIGMA SYSTEMS	14 492.73 €	17 333.31 €
3	FORME ET SIGN	20 675.86 €	24 728.33 €
5	MOTEKT	15 611.68 €	18 671.57 €
6	VISIBLE	18 671.52 €	22 331.14 €

Les entreprises Sygma Système ,Moteck et Visible ont présenté des variantes pour un montant de 50 324.74 € HTT soit 60 188.39€ TTC

ENTREPRISES	Valeur technique	Valeur prix	Valeur esthétique	Note totale	Classement
SELF SIGNAL	2	7.2	2	11.2	5ème
SIGMA SYSTEMS	5	10	4	19	1er
FORME ET SIGN	5	7	3	15	2ème
MOTEKT	2	9.2	2	13.2	3ème
VISIBLE	3	7.7	2	12.7	4ème

Le comité Communication du 3/03/2011 a donné un avis favorable pour le prestataire SIGMA SYSTEMS selon la présentation de leur produit et une offre intéressante au niveau qualité-prix.

M. le Président est habilité à signer ce marché (de fourniture et services) inférieur à 20 000 € HT (en référence à la délibération n°2010-06-02- délégation consentie à l'exécutif local en matière de marchés publics).

Le choix s'est porté sur la Société SIGMA SYSTEMS pour un montant de 14 492,73 € HT sur la solution de base proposée (notamment avec une signalétique plexiglass de couleur, une enseigne avec le logo de la piscine sur un plexiglass transparent et rampe lumineuse, un totem d'entrée en aluminium anodisé avec éclairage par rampe lumineuse).

Le Conseil de Communauté prend acte de cette information.

2011-04-38 – Piscine – nouvel équipement – Information consultation pour achat de mobilier – procédure adaptée inférieure à 20 000 € Ht

Une simple consultation écrite a été lancée pour la recherche de mobilier et bureaux pour la nouvelle piscine. Cela regroupait le mobilier classique de bureaux et un mobilier de caractéristiques esthétiques et « design » un peu plus recherchées pour l'espace accueil-détente (fauteuils, mange debout ...).

3 prestataires ont répondu :

- Ouest Bureau (56 Lorient) pour un montant de 5 961,25 € HT
- Bureau 56 (56 Vannes) pour un montant de 7 386,00 € HT
- Atlantic Buro (56 Ploeren) pour un montant de 8 252,67 € HT

M. le Président est habilité à signer ce marché (de fourniture et services) inférieur à 20 000 € HT (en référence à la délibération n°2010-06-02- délégation consentie à l'exécutif local en matière de marchés publics).

Le choix s'est porté sur la Société OUEST BUREAU pour un montant de 5 961,25 € HT.

Le Conseil de Communauté prend acte de cette information.

2011-04- 39- Centre de Secours de Molac – Information : consultation pour la prestation de services d'assurance « dommage ouvrages » – résultat de la consultation

Une consultation a été lancée le 4 janvier dernier pour la prestation services d'assurance « dommage ouvrages » pour le Centre de Secours de MOLAC

3 compagnies ont répondu :

SARRE MOSELLE pour un montant de 6 146, 91 € TTC

SMABTP pour un montant de 7 050,12 € TTC

GROUPAMA pour un montant de 5 671,28 € TTC

La prestation a été attribuée à GROUPAMA pour un montant de 5 671,28 € TTC

Le Conseil de Communauté prend acte de cette information.

2011-04- 40- Centre de Secours de Molac – Enfouissement ligne HTA pour mise en sécurité

Du fait des travaux d'agrandissement du Centre de Secours de Molac, la ligne HTA pose des problèmes de sécurité car elle se situe au dessus du projet d'aire de lavage. Il est donc nécessaire de mettre cette ligne en souterrain.

Le coût estimé est de 29 869,69 € TTC à la charge de la Communauté. Le SDEM étudie actuellement ce dossier et serait susceptible de régler ces travaux en direct avec une participation communautaire à hauteur de 60% du coût HT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité,

- la réalisation et le paiement de ces travaux
- accepte si le SDEM prend en charge ces travaux de lui verser une participation d'environ 60% du coût.

2011-04-41 Questions diverses

PA la Chaussée Malansac – Information

Avenant lot 1 -SCREG : 8 992,50€ HT

Montant initial du marché : 287 349,48€ HT

Nouveau montant du marché : 296 341,98€ HT

Soit un avenant de +3,13 % du marché initial.

Objet : intervention sur système de drainage (fournitures et pose de drains)

UDEQ : carte ty'plus- demande de participation de la Communauté à hauteur de 500€ en échange de l'apposition du logo communautaire au dos de la carte de fidélité lancée par l'UDEQ sur le pays de Questembert. Avis favorable du Conseil Communautaire.

Erratum sur délibération n°2011-02-20 – acquisition du matériel d'animation,d'entretien, de sécurité et mobilier de rangement. Suite erreur matériel (de calcul) reportée sur la délibération :

Il faut noter le montant total du marché à 40 720,44 € HT (4 lots) au lieu de 40 388,19 € HT

Culture Asphodèle : il est proposé que l'Asphodèle s'inscrive dans la programmation « promenons nous »

Prochain Conseil de Communauté : 18 avril à 20H salle Asphodèle

Prochain bureau : 8 avril à 12H00

Portes ouvertes piscine Beau Soleil : samedi 16 avril journée

Salon des énergies renouvelables: samedi 16 avril journée sous les halles

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations et autorise l'inscription de l'Asphodèle dans la programmation « promenons nous ».